

EXTENSION DU TRAMWAY À PARIS

conférence de presse

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC



Contacts presse

Marie-Céline Terré - Nicolas Celic

Tél. : 01 42 85 47 27 - Fax 01 42 85 47 26

Courriels : mcterre@ozinfos.com

nicolas@ozinfos.com

Commission particulière du débat public sur l'extension du tramway à Paris

32, rue de Cambrai - 75019 Paris - Tél. : 01 55 26 61 45 - Fax : 01 40 38 27 41

Site Internet : www.debatpublic-extensiontramparis.org

Courriel : contact@debatpublic-extensiontramparis.org



Conférence de presse

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

SOMMAIRE

QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC ?	P. 3
• Pourquoi un débat public sur le projet d'extension du tramway à Paris?	p.3
• À quoi sert le débat public?	p.3
LA CPDP, ANIMATEUR DU DÉBAT	P. 5
• Les membres de la CPDP	p.5
• L'équipe d'appui de la CPDP	p.5
LE PROJET SOUMIS AU DÉBAT	P. 6
• Une extension du tramway des Maréchaux...	p.6
L'ORGANISATION DU DÉBAT	P. 7
• Les outils pour s'informer et s'exprimer	p.7
• Les grands rendez-vous	p.8
ANNEXE : LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC, UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE GARANTE DU DÉBAT PUBLIC	P. 9
• Le processus de décision de la CNDP	p.9
• Composition de la CNDP	p.10
• Les principaux débats organisés par la CNDP	p.12



Conférence de presse

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC ?

Le débat public, procédure régie par la loi du 27 février 2002, est **une étape dans le processus de décision**, s'inscrivant dès l'élaboration d'un projet. Il n'est ni le lieu de la décision ni même de la négociation, mais un **temps d'ouverture et de dialogue** au cours duquel la population peut s'informer et s'exprimer sur le projet selon des règles définies par la Commission nationale du débat public (CNDP).

La CNDP, autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de **forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire**.

POURQUOI UN DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY À PARIS ?

Saisie par la Ville de Paris (mandatée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France), sur le projet d'extension du tramway à Paris, la CNDP a décidé d'organiser un débat sur ce projet, **du 30 janvier au 15 mai 2006**.

Elle a confié l'animation du débat à **une commission particulière du débat public (CPDP)** présidée par Hubert Blanc, préfet de région honoraire et ancien président de la CNDP.

Sa décision est notamment fondée sur :

- le caractère national du projet,
- les liens du projet avec de nombreuses opérations de requalification urbaine situées sur le territoire de la Ville de Paris ou des communes voisines,
- les conséquences potentielles du projet sur le cadre de vie et les conditions de vie quotidiennes de la population.

À QUOI SERT LE DÉBAT PUBLIC ?

Ce débat permettra à tout citoyen de s'informer et de s'exprimer sur :

- l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet
- le tracé proposé et ses variantes,
- les impacts du projet sur le cadre de vie de la population,
- les conditions de son insertion dans l'environnement urbain.

À l'issue du débat public, la commission particulière chargée d'animer ce débat rédigera un **compte-rendu** qui sera joint au **bilan du débat public**, dressé par le président de la CNDP. Le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour annoncer les suites qu'il entend donner au projet.



Conférence de presse

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC ?

LES TEMPS FORTS DU PROCESSUS DU DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY À PARIS

Préparation du débat

- **Avril 2005** : Saisine de la CNDP par la Ville de Paris sur le projet d'extension du tramway à Paris.
- **Mai 2005** : La CNDP décide d'organiser un débat sur le projet et en confie l'animation à une commission particulière.
- **Décembre 2005** : La CNDP annonce la date d'ouverture et le calendrier du débat.

Déroulement du débat

- **30 janvier 2006** : Ouverture du débat
- **De février à mai 2006** : Réunions publiques, contributions, expressions...
- **15 mai 2006** : Clôture du débat

À l'issue du débat

- **Juin 2006** : La CPDP rédige un compte-rendu
- **Septembre 2006** : Le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet, de le modifier ou de l'abandonner (décision publiée au Journal Officiel).



Conférence de presse

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

LA CPDP, ANIMATEUR DU DÉBAT

La CNDP a confié l'animation et l'organisation du débat sur le projet d'extension du tramway à Paris à une commission particulière du débat public (CPDP).

La CPDP sur l'extension du tramway à Paris a pour rôle de **veiller au bon déroulement du débat**. Elle doit notamment s'assurer de la diffusion d'une **information complète, objective et transparente** à destination du public et faciliter l'expression des diverses opinions. En fin de débat, elle rédige un compte-rendu qui **synthétise l'ensemble des positions exprimées et dresse l'inventaire de toutes les contributions au débat**.

La CPDP ne prend **pas partie sur le projet**, elle est indépendante du maître d'ouvrage et garantit à chacun le droit de s'exprimer sur le projet présenté.

LES MEMBRES DE LA CPDP

La CPDP sur l'extension du tramway à Paris est composée de cinq membres, choisis pour leur compétence et leur expérience professionnelle.



De gauche à droite :

- **Daniel Gras**, contrôleur d'État honoraire (Économie et Finances).
- **Paul Baylac-Martres**, docteur en droit, spécialiste en médiation juridique.
- **Hubert Blanc**, président de la CPDP, préfet de région honoraire, conseiller d'État honoraire, ancien président de la CNDP.
- **Pierre-Louis Doucet**, chef d'entreprise, ancien maire de Vaucresson (Hauts-de-Seine) et élu consulaire.
- **Élisabeth Lepoutre**, ingénieur, ancien responsable de communication au sein d'un groupe aéronautique.

L'ÉQUIPE D'APPUI DE LA CPDP

- **Jean-Michel Bouillot**, secrétaire général
- **Julie Ségur**, assistante
- **Nicolas Cadene**, chargé de mission



Conférence de presse

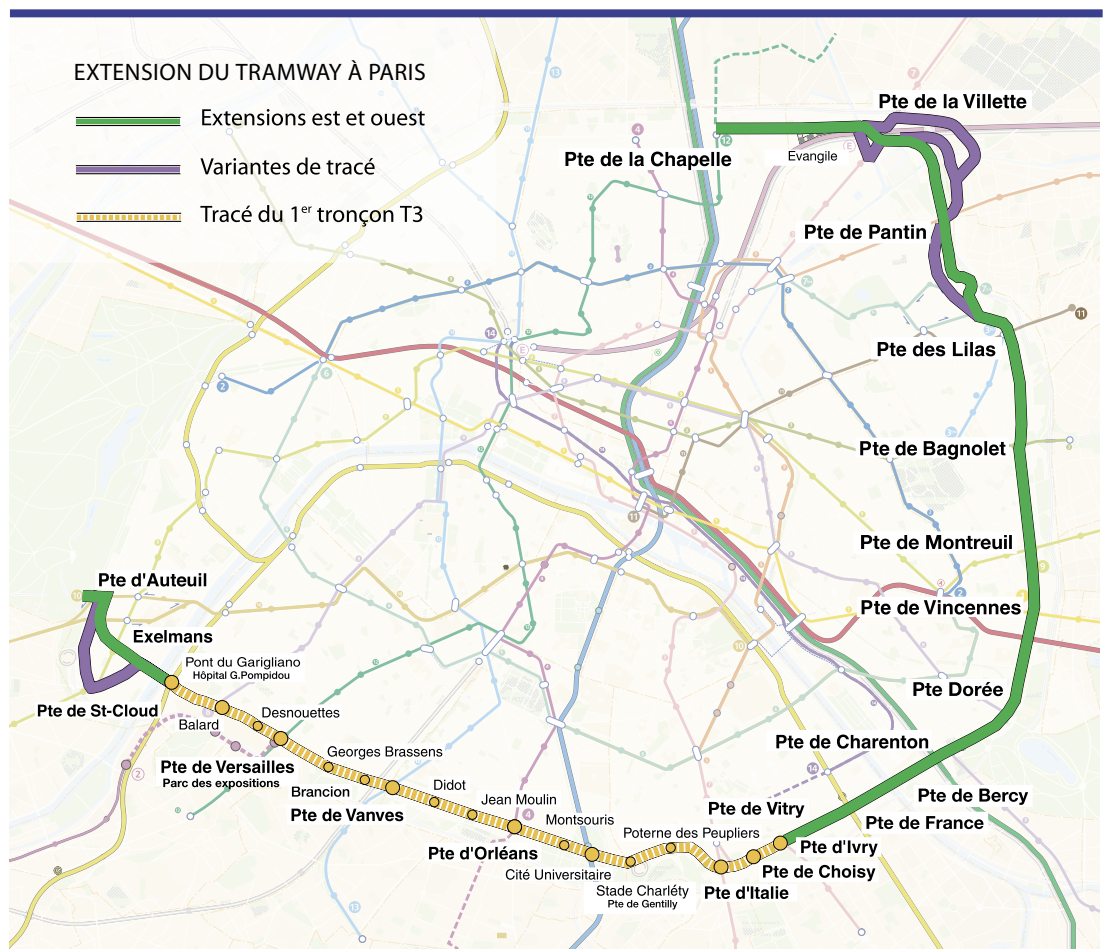
LANCEMENT
DU DÉBAT PUBLIC

LE PROJET SOUMIS AU DÉBAT

UNE EXTENSION DU TRAMWAY DES MARÉCHAUX...

Après la ligne sud, en cours de construction entre le Pont du Garigliano (15^e) et la Porte d'Ivry (13^e) - qui sera mise en service avant la fin de l'année 2006, la Ville de Paris, en partenariat avec la Région Ile-de-France, la RATP et le STIF, projette de prolonger la ligne de tramway T3 vers l'Est (jusqu'à la porte de la Chapelle) et vers l'Ouest (jusqu'à la porte d'Auteuil).

7 arrondissements (13^e, 12^e, 20^e, 19^e et 18^e à l'Est ; 15^e et 16^e à l'Ouest) et **12 communes** sont concernés par le projet d'extension du tramway des Maréchaux (Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Saint-Mandé, Vincennes, Montreuil, Bagnolet, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Aubervilliers, Pantin, Saint-Denis et Boulogne-Billancourt).





Conférence de presse

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

L'ORGANISATION DU DÉBAT

La CPDP souhaite que ce débat soit accessible au plus grand nombre de personnes et, à cette fin, met à disposition de ceux qui désirent s'informer ou s'exprimer de nombreux outils.

LES OUTILS POUR S'INFORMER ET S'EXPRIMER

- **Le journal du débat** rend compte du déroulement et de l'actualité du débat.
- **Les cahiers d'acteurs** présentent les positions de certains acteurs représentatifs. Ils sont à la fois un moyen d'expression pour ceux qui les écrivent et un outil d'information pour ceux qui les lisent.
- **La brochure d'information** diffusée sur le réseau RATP. Les usagers des transports en commun la trouveront notamment sur les lignes de bus PC1, PC2 et PC3.
- **Le site internet (www.debatpublic-extensiontramparis.org)** présente la commission particulière, l'actualité, les documents et le calendrier du débat. Il permet de poser des questions à la CPDP ou au maître d'ouvrage.
- **Les réunions publiques** générales, thématiques ou de proximité permettent de s'informer, de s'exprimer en direct et de débattre avec les acteurs du projet.
- **L'exposition itinérante** présentée lors des réunions publiques, et dans les mairies d'arrondissement et des communes concernées par le projet.
- **Un espace d'information et d'expression dans chaque mairie** d'arrondissement ou de communes voisines concernées par le projet.

Le maître d'ouvrage présente le projet soumis au débat public. Il rédige un dossier du débat qui expose les enjeux, les objectifs et les caractéristiques du projet. Le dossier du débat est mis à la disposition du public tout comme sa synthèse. La Ville de Paris présente le projet dans une exposition qui accompagne celle de la CPDP. Le dossier du projet est disponible auprès de la CPDP et téléchargeable sur son site Internet (www.debatpublic-extensiontramparis.org).



Conférence de presse

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

L'ORGANISATION DU DÉBAT

LES GRANDS RENDEZ-VOUS

Du 30 janvier au 15 mai, des réunions publiques auront lieu dans les arrondissements de Paris et les communes limitrophes concernés par le projet d'extension du tramway à Paris.

6 février 2006 - 19h

RÉUNION D'OUVERTURE

Espace Reuilly (Paris 12^e)
21 rue Hénard 75012 Paris
M^o Montgallet ou Dugommier

16 février 2006 - 19h

RÉUNION THÉMATIQUE

Le tramway : impacts sur le cadre de vie, l'urbanisme et l'environnement

Mairie du 13^e arrondissement (salle des fêtes)

27 février 2006 - 19h

RÉUNION THÉMATIQUE

La place du tramway dans les transports en Ile-de-France

Eurosite - Saint-Denis (93)
144-146, avenue du président Wilson
93210 La Plaine Saint Denis
M^o Porte de la Chapelle

2 mars 2006 - 19h

RÉUNION DE PROXIMITÉ

Secteur Porte d'Ivry – Porte Dorée

Espace Toffoli – Charenton-le-Pont (94)
12 rue du Cadran 94220 Charenton le Pont

7 mars 2006 - 19h

RÉUNION DE PROXIMITÉ

Secteur Porte de la Villette – Porte de la Chapelle

Mairie du 18^e arrondissement (salle des fêtes)

14 mars 2006 - 19h

RÉUNION THÉMATIQUE

La période du chantier : impacts économiques, sociaux et commerciaux des travaux

Mairie du 19^e arrondissement (salle des fêtes)

23 mars 2006 - 19h

TABLE RONDE

Mobilité réduite et déplacements

Mairie du 12^e arrondissement (salle des fêtes)

28 mars 2006 - 19h

RÉUNION THÉMATIQUE

L'exploitation et le fonctionnement du tramway

Mairie du 20^e arrondissement (salle des fêtes)

4 avril 2006 - 19h

RÉUNION DE PROXIMITÉ

Secteur Porte des Lilas – Porte de la Villette

Mairie de Pantin (salons d'Honneur) - (93)

11 avril 2006 - 19h

RÉUNION DE PROXIMITÉ

Secteur Porte Dorée – Porte des Lilas

Mairie de Montreuil (salle des fêtes) - (93)

13 avril 2006 - 19h

RÉUNION DE PROXIMITÉ

Secteur Ouest

Mairie du 16^e arrondissement (salle des fêtes)

26 avril 2006 - 19h

TABLE RONDE

Quelques expériences de tramway en France et à l'étranger

Cité des sciences et de l'industrie –
salle Louis Armand (Paris 19^e)
Centre des congrès de La Villette
30 avenue Corentin Cariou 75930 Paris cedex 19
M^o Porte de la Villette

4 mai 2006 - 19h

RÉUNION DE CLÔTURE

Espace Reuilly (Paris 12^e)
21 rue Hénard 75012 Paris
M^o Montgallet ou Dugommier



Conférence de presse

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

ANNEXE : LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC, UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE GARANTE DU DÉBAT PUBLIC

La pratique du débat public et la Commission nationale du débat public (CNDP) sont nées avec la loi du 2 février 1995, dite Loi Barnier, sur le renforcement de la protection de l'environnement. La Loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, transforme la CNDP en autorité administrative indépendante (AAI) et élargi son champ de compétence. Elle veille au respect de la **participation du public au processus d'élaboration** des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. La participation du public peut prendre la forme d'un **débat public** et celui-ci porte sur **l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet**. La participation du public est assurée pendant toute la phase d'élaboration du projet, depuis l'engagement des **études préliminaires jusqu'à la clôture de l'enquête publique**. La CNDP veille en outre au respect des bonnes conditions d'information du public durant la **phase de réalisation des projets** dont elle a été saisie **jusqu'à la réception des équipements et travaux**.

LES AUTRES MISSIONS DE LA CNDP

Le ministre chargé de l'environnement, conjointement avec le ministre intéressé, peut saisir la CNDP en vue de l'organisation d'un débat public portant sur des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement.

La CNDP conseille à leur demande les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage sur toute question relative à la concertation avec le public tout au long de l'élaboration d'un projet.

La CNDP a également pour mission d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

LE PROCESSUS DE DÉCISION DE LA CNDP

Lorsqu'elle est saisie, la CNDP dispose d'un délai de deux mois maximum pour décider :

- d'organiser un débat public et d'en confier l'organisation à une commission ad hoc, dite commission particulière du débat public (4 à 7 membres) ; ou au maître d'ouvrage, et dans ce cas elle en définit les modalités d'organisation et veille à son bon déroulement. Les dépenses relatives à l'organisation matérielle du débat public sont à la charge du maître d'ouvrage responsable du projet.
- de ne pas organiser un débat public mais recommander au maître d'ouvrage l'organisation d'une concertation selon les modalités qu'elle propose.

En ce qui concerne le projet d'extension du tramway à Paris, dont elle a été saisie par la Ville de Paris, la CNDP a décidé d'organiser un débat public qu'elle a placé sous la responsabilité d'une commission particulière.

Pour en savoir plus : www.debatpublic.fr



Conférence de presse

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

ANNEXE : LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC,
UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE GARANTE DU DÉBAT PUBLIC

COMPOSITION DE LA CNDP

Par décret du 5 septembre 2002 portant nomination du président et des vice-présidents de la Commission nationale du débat public et par décret et arrêté du 22 octobre 2002, portant nomination à la Commission nationale du débat public, la CNDP est composée de :

• **Le Président :**

> Yves MANSILLON, Préfet.

Né en juillet 1942, élève de l'E.N.A. (Promotion « Turgot ») (1966).
Sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie (1968-1970).
Chef de cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la population (1970-1972).
Chef de cabinet du ministre de l'éducation nationale (1972-1974).
Secrétaire général de la Corse (1974-1975).
Sous-préfet de Libourne (1976-1979).
Directeur de cabinet du préfet de région Aquitaine, préfet de Gironde (1979-1982).
Secrétaire général de la Haute-Garonne (1982-1985).
Préfet, commissaire de la République du département de l'Aude (1985-1986).
Directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques (1986-1988).
Préfet de l'Ain (1988-1991).
Préfet de Charente-Maritime, (1991-1993).
Préfet de la région Poitou-Charentes, préfet de la Vienne (1993-1996).
Préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine (1996-2000).
Préfet hors cadre en mission extraordinaire, chargé, auprès du ministre de l'intérieur, de l'évaluation de l'action des préfets en poste territorial (2000-2002).

• **Les Vice-présidents :**

> Georges MERCADAL

> Philippe MARZOLF

• **Un député et un sénateur nommés respectivement par le Président de l'Assemblée nationale et par le Président du Sénat :**

> Jean LASALLE, député des Pyrénées-Atlantiques (64),

> André DULAIT, Sénateur des Deux-Sèvres (79).

• **Six élus locaux nommés par décret sur proposition des associations représentatives des élus concernés :**

> Dominique LEFEBVRE, Maire de Cergy (95),

> Claude GUILLERME, Maire de Laxou (54),

> Jacques AUXIETTE, Président du Conseil régional du Pays de la Loire,

> Dominique PLANCKE, Président de la Commission des transports du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais,

> Mathieu KLEIN, Vice-président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle (54),

> Philippe LEROY, Président du Conseil général de la Moselle (57).



Conférence de presse

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

**ANNEXE : LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC,
UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE GARANTE DU DÉBAT PUBLIC**

- **Un membre du Conseil d'État, élu par l'assemblée générale du Conseil d'État :**
> Charles GOSSELIN, Conseiller d'État Honoraire.
- **Un membre de la Cour de cassation, élu par l'assemblée générale de la Cour de cassation :**
> François CACHELOT, Conseiller à la Cour de Cassation.
- **Un membre de la Cour des comptes, élu par l'assemblée générale de la Cour des comptes :**
> Jean-Luc MATHIEU, Conseiller Maître à la Cour des Comptes.
- **Un membre du corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, nommé par décret sur proposition du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel :**
> Paul VIALATTE, Président de Chambre à la Cour administrative d'appel de Lyon.
- **Deux représentants d'associations de protection de l'environnement agréées exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national, nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'environnement :**
> Jean-Stéphane DEVISSE, représentant du WWF,
> Patrick LEGRAND, Président d'honneur de France Nature Environnement.
- **Deux représentants des consommateurs et des usagers, respectivement nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé des transports :**
> Claude LEROI, Président d'honneur de Transports logistiques de France,
> Reine-Claude MADER-SAUSSAYE, Secrétaire Générale, puis Présidente de l'association "Consommation, Logement, Cadre de Vie".
- **Deux personnalités qualifiées, dont l'une ayant exercé des fonctions de commissaire enquêteur, respectivement nommées par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'équipement :**
> Daniel RUEZ, Président honoraire de la Compagnie nationale des Commissaires-enquêteurs,
> Jean BERGOUGNOUX, Président d'honneur de la SNCF.



Conférence de presse

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

ANNEXE : LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC,
UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE GARANTE DU DÉBAT PUBLIC

LES PRINCIPAUX DÉBATS ORGANISÉS PAR LA CNDP

Réacteur type EPR - Flamanville 3

Projet de construction d'un réacteur nucléaire EPR d'une puissance de 1 600 MW, présenté comme la tête d'une future série, sur le site existant de Flamanville dans la Manche.

Maître d'ouvrage : EDF

Ligne THT « Cotentin-Maine »

L'insertion du groupe de production Flamanville 3 dans le réseau de transport d'électricité, désignée comme le projet « Cotentin-Maine », nécessite la création de postes électriques et de lignes électriques à 400 000 volts sur une longueur de 150 à 200 km.

Maître d'ouvrage : RTE

LGV Bordeaux – Toulouse

Projet de ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) entre Bordeaux et Toulouse.

Maître d'ouvrage : Réseau Ferré de France (RFF)

Contournement routier de Nice

Projet de renforcement de l'armature routière Est-Ouest pour contourner l'agglomération de Nice.

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer

Liaison routière sécurisée et tram-train à la Réunion

Projets de liaison routière sécurisée de 12 km entre Saint-Denis de la Réunion et l'ouest de l'île et de construction d'une infrastructure nouvelle de tram-train TCSP inter-urbain de 72 km.

Maître d'ouvrage : Conseil régional de la Réunion

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer

ITER en Provence

Construction d'un grand équipement expérimental destiné à démontrer la faisabilité scientifique et technique de la production d'énergie par la fusion nucléaire par confinement magnétique.

Projet d'envergure internationale associant l'Union Européenne, le Canada, le Japon, la Corée du Sud, la Russie, les États-Unis et la Chine.

Maître d'ouvrage : Ministère délégué auprès du ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, chargé de la Recherche et des Nouvelles technologies

LGV PACA

Projet de ligne à grande vitesse "Provence-Alpes-Côte d'Azur" entre Marseille, Toulon et Nice.

Maître d'ouvrage : Réseau Ferré de France (RFF)



Conférence de presse

LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC

ANNEXE : LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC,
UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE GARANTE DU DÉBAT PUBLIC

Liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique

Liaison autoroutière entre la France et la Belgique via Amiens et Lille.

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Équipement des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer / Direction des Routes

Liaison ferroviaire dédiée Paris et l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle (CDG Express)

Favoriser l'accès à l'aéroport Roissy-CDG par rail pour les voyageurs aériens.

Création d'un terminal dans la Gare de l'Est permettant d'enregistrer le passager et ses bagages. Création de quais réservés au trafic avec Roissy-CDG. Réalisation d'un tunnel destiné au transport des bagages reliant le terminal aux quais. Utilisation du réseau ferroviaire existant sur 9 km entre Paris et Noisy-le-Sec. Réalisation d'un tunnel de 10,8 km reliant Noisy-le-Sec à Tremblay-en-France. Interconnexion entre la voie sortant du tunnel et la gare de Roissy TGV.

Maître d'ouvrage : Réseau Ferré de France (RFF)

Aéroport à Nantes - Notre-Dame-des-Landes

Aménagement d'un site aéroportuaire pour le "Grand Ouest" à Notre-Dame-des-Landes.

Maître d'ouvrage : L'État, représenté par la Direction départementale de l'Équipement de Loire-Atlantique et la Direction de l'aviation civile Ouest

Réservoir de soutien d'étiage de Charlas (Haute-Garonne)

Réservoir d'une capacité de 110 millions de m³ pour le soutien d'étiage de la Garonne.

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)

Les options générales en matière d'environnement ou d'aménagement

Gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue

Avant l'examen du projet de loi par le Parlement en 2006, les Pouvoirs publics souhaitent

l'engagement d'un débat public pour permettre à la population de s'informer

et de s'exprimer sur la problématique des déchets nucléaires et sur les enjeux de leur gestion.

Saisine du 16/02/2005 par Ministre de l'Écologie et du Développement durable

Saisine du 16/02/2005 par Ministre délégué à l'Industrie

Problématique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien

Le Gouvernement souhaite l'engagement d'un débat public afin d'être éclairé sur :

- la manière dont est perçu le fonctionnement actuel et futur du système de transport dans la vallée du Rhône,
- l'acceptabilité locale des différents scénarii de systèmes de transports,
- les orientations souhaitables pour améliorer les transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien.

Saisine du 06/06/2005 par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable

Saisine du 06/06/2005 par le Ministère de l'Équipement, des Transports, du Tourisme et de la Mer